

*Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les résultats connus de l'exercice 2018 définitivement arrêtés après rapprochement avec le comptable public.  
La Commission des Finances, des Ressources Humaines et des Services supports du 5 avril 2019 a émis un avis favorable sur ce dossier.*

## **I. Contexte :**

**L'épargne se dégrade sous l'effet d'une hausse des dépenses de gestion (+3,4%) plus importante que celles des recettes (+1,3%), hors impact du transfert de la compétence transport à la Région.**

Malgré une baisse de l'épargne de 11 M€, **la réalisation du budget 2018 respecte les engagements fixés par l'Assemblée départementale** lors du vote du budget primitif 2018, à savoir le respect des ratios financiers cibles, un taux d'épargne supérieur à 10 % (13,1%) et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans (4,9 ans).

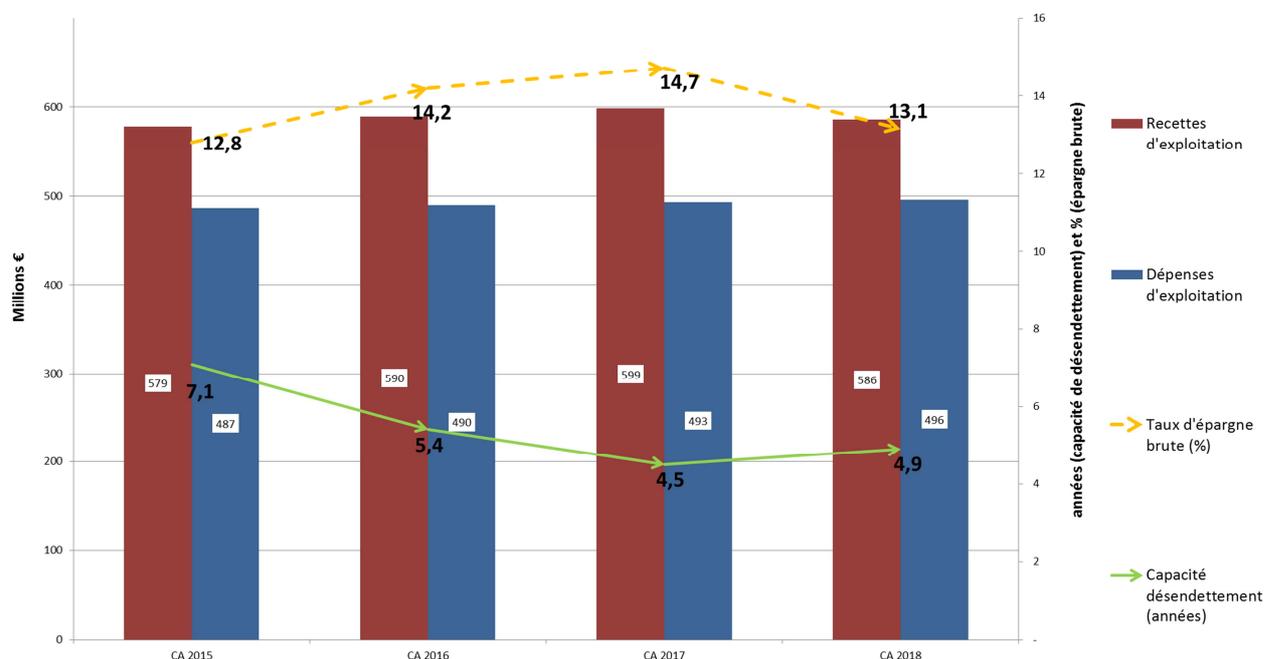
**L'année 2018 est également la première année d'application des contraintes de la « contractualisation »** imposée par l'Etat dans le cadre de l'effort d'économies demandé aux collectivités pour respecter les engagements européens de la France. A ce titre et ainsi que le Département s'y était engagé, **la trajectoire fixée par les services de l'Etat a été respectée** avec un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constaté après retraitement de +1,1% soit 0,1 point en dessous du seuil admis. Le Département ne sera donc pas pénalisé en 2019 par une réduction du montant de sa DGF.

## **II. Présentation du dossier :**

### **1) Les facteurs d'évolution de l'épargne**

Les résultats 2018 du compte administratif font apparaître **un montant d'épargne brute de 77 072 518 € soit une détérioration de 11 M€** par rapport au CA 2017, qui affichait quant à lui une amélioration de 4,4 M€ par rapport à l'année précédente. Le taux d'épargne brute passe ainsi de 14,7% en 2017 à 13,1% en 2018.

## Evolution des principaux équilibres du Loiret depuis 2015



## Les dépenses de fonctionnement

Synthèse des DRF par typologie (hors provisions et charges exceptionnelles)	CA 2017	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017	
			En %	En €
Aides	325 431 720,71	340 168 443,77	4,5%	14 736 723,06
<i>dont AIS</i>	152 017 968,20	156 173 351,14	2,7%	4 155 382,94
<i>dont Frais d'hébergement</i>	114 405 022,20	120 807 627,56	5,6%	6 402 605,36
<i>dont Contributions obligatoires</i>	23 312 548,55	26 048 192,24	11,7%	2 735 643,69
<i>dont Subventions</i>	13 904 183,63	13 947 555,03	0,3%	43 371,40
Achats	44 815 526,95	48 094 917,75	7,3%	3 279 390,80
Frais financiers	17 360 472,61	13 530 536,50	-22,1%	-3 829 936,11
Masse salariale	95 059 238,28	94 647 271,38	-0,4%	-411 966,90
Autres (impôts, groupes élus, péréquation)	9 809 984,10	12 984 900,74	32,4%	3 174 916,64
<b>Total (hors compétence transport transférée)</b>	<b>492 476 942,65</b>	<b>509 426 070,14</b>	<b>3,4%</b>	<b>16 949 127,49</b>
Compétence transport transférée	18 039 602,39	-	-100,0%	-18 039 602,39
<b>Total (avec compétence transport transférée)</b>	<b>510 516 545,04</b>	<b>509 426 070,14</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-1 090 474,90</b>

## Les recettes de fonctionnement

Synthèse des RRF par chapitre (hors reprise sur provisions et produits exceptionnels)	CA 2017	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017	
			En %	En €
70- Produits des services	2 874 610,54	2 346 716,78	-18,4%	-527 893,76
74- Dotations, subventions et participations	86 289 472,71	90 021 503,85	4,3%	3 732 031,14
731- Impôts directs	214 377 291,00	215 567 286,00	0,6%	1 189 995,00
73- Impôts indirects	199 439 423,45	201 012 789,36	0,8%	1 573 365,91
75- Autres produits d'activité	28 236 298,34	27 161 091,58	-3,8%	-1 075 206,76
013- Atténuation de charges	409 099,24	349 838,69	-14,5%	-59 260,55
015/017- RMI/RSA	1 225 006,44	1 436 230,95	17,2%	211 224,51
016- APA	23 845 418,29	25 802 856,16	8,2%	1 957 437,87
76- Produits financiers	74 105,51	280 820,23	278,9%	206 714,72
<b>Total (hors compétence transport transférée)</b>	<b>556 770 725,52</b>	<b>563 979 133,60</b>	<b>1,3%</b>	<b>7 208 408,08</b>
Attribution de compensation	40 152 675,84	22 519 454,53	-43,9%	-17 633 221,31
Participation des familles et autres	1 721 525,64	-	-100,0%	-1 721 525,64
<b>Total (avec compétence transport transférée)</b>	<b>598 644 927,00</b>	<b>586 498 588,13</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-12 146 338,87</b>

## L'épargne brute

	CA 2017	CA 2018	Ecart en %	Ecart en euros
AUTOFINANCEMENT BRUT	88 128 381,96	77 072 517,99	-12,5%	-11 055 863,97
TAUX D'EPARGNE BRUTE (%)	14,7%	13,10%		

L'évolution observable sur l'épargne brute est fortement liée aux éléments suivants :

### - Les facteurs favorables

- **Une gestion de la dette optimisée** : baisse importante des charges financières résultant notamment de renégociations d'emprunts (-3,8 M€) couplée à une amélioration des produits financiers perçus grâce à la mise en place de Neu-CP (+0,2 M€). En neutralisant les indemnités de remboursements anticipés ces dépenses baissent malgré tout de -13,3% du fait de l'effet conjugué de la baisse des taux et de nombreux réaménagements au cours des derniers exercices.

- **Une maîtrise des charges de personnel (-0,4 M€)**

Grâce aux mesures d'optimisation engagées par le Département depuis le début du mandat et du fait du report de 2018 sur 2019 d'un certain nombre de mesures gouvernementales (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations des fonctionnaires et changement de catégorie des travailleurs sociaux) ainsi que du gel de la valeur du point d'indice, les charges de personnel sont à nouveau maîtrisées et même en légère baisse (-0,4%), respectant ainsi l'objectif de stabilisation des charges de personnel.

- **Certaines recettes de fonctionnement en progression** : une augmentation du produit de la TFPB (+3,3 M€) mais également des impôts indirects tels que la taxe sur les conventions d'assurance (+1,5 M€) et la taxe d'aménagement (+1,3 M€).

- D'autres facteurs favorables en recettes de fonctionnement contribuent à cette évolution positive, tels que des gains sur la dotation CNSA (+ 2,8 M€) ainsi qu'une participation plus importante de l'Etat au titre de l'accompagnement des MNA (+ 1,8 M€) et le Fonds Social Européen au titre des référents professionnels insertion (+0,7 M€),

- **Les facteurs défavorables**

- **Une hausse des politiques sociales de 12 M€** (dont +6,4 M€ sur les frais d'hébergement et +4,2 M€ sur les AIS), mais dans une proportion moindre qu'en 2017 (+18,4 M€) :

Les frais de séjour en établissement représentent un volume de 120,8 M€ soit une progression de 6,4 M€, dont 5 M€ relevant de l'accueil des MNA (le nombre moyen mensuel pris en charge en 2018 est de 400 contre 279 en 2017) et 1,4 M€ au titre de l'hébergement des autres publics personnes âgées, personnes handicapées et enfance (hors MNA). Si la croissance de ces dépenses ralentit par rapport à 2017 (+9,4 M€) leur niveau reste malgré tout élevé.

**Les allocations individuelles de solidarité (PCH, APA et RSA), enregistrent une hausse globale des coûts de + 4,2 M€.** Dans le détail les allocations RSA progressent de + 2,4 % (+ 2,1 M€), l'APA croit de + 2,7 % (+ 1,5 M€) et la PCH augmente de + 6,1 %, (+ 0,6 M€). Leur croissance connaît un ralentissement puisque l'augmentation entre les exercices 2017 et 2016 était de +6,1 M€.

**Le coût du transport des élèves en situation de handicap progresse de +1 M€** en raison notamment de la convention de réabonnement avec la Région sur le transport en mini-bus, de l'augmentation du nombre d'élèves pris en charge en circuit adapté (+5%) et de l'augmentation des tarifs des transporteurs.

**Les marchés d'accompagnement au retour à l'emploi** pour les bénéficiaires du RSA (+0,619 M€).

- **Un impact négatif de la péréquation horizontale sur l'épargne de 5,5 M€** : en 2018 le Département est contributeur net à hauteur de 3 M€ alors qu'il était bénéficiaire net en 2017 de 2,5 M€. Le Département est soumis chaque année à des fluctuations importantes dont les anticipations restent difficiles à appréhender du fait de la complexité des dispositifs.

- **Une hausse des contributions obligatoires du Département au SDIS (+1,2 M€) afin de diminuer la contribution financière du bloc communal et aux collèges (+1,5 M€)** en lien avec le nouveau mode de calcul du forfait externat mis en œuvre en 2018 et l'arrêt du dispositif loi Falloux (baisse en investissement compensée par une hausse en fonctionnement).

- **Une hausse des achats (hors politiques sociales) de 1,5M€** en raison principalement de l'entretien de la voirie (+0,7M€), des bâtiments dont essentiellement les collèges (+0,4 M€) et l'entretien des véhicules et carburant (+0,3 M€).

- **L'impact du transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2017 de la compétence transport à la Région** se traduit par une baisse de l'épargne en 2018 de 1,5 M€ en raison d'une perte de recettes (-19,5 M€) plus importante que les dépenses (-18 M€). En effet, à titre dérogatoire, le Loiret a bénéficié en 2017 de la dynamique de la CVAE de cette même année alors que le calcul de la dotation 2018 est basé sur la CVAE 2016 qui était inférieure.

- **Certaines recettes de fonctionnement en diminution** : Une baisse notable de 4,6% du produit de la CVAE (-2,2 M€) en raison de la perte de valeur ajoutée de deux entreprises du Loiret (SOGECAP et SANOFI), ainsi qu'une conjoncture moins favorable du marché de l'immobilier qui a eu pour conséquence une baisse de produit des DMTO de 1,5% soit -1,3 M€. Les recouvrements dans le domaine social ont également été moins importants qu'en 2017 (-0,9M€).

En synthèse, la dégradation de l'épargne traduit une situation financière plus tendue en 2018 pour le Département. En effet face à la progression constante des politiques sociales, les efforts de gestion consentis par l'Assemblée dans certains domaines ne suffisent pas à redonner des marges de manœuvre au département pour préserver sa capacité à investir. L'engagement pris lors du vote du BP 2019 d'une trajectoire stable des dépenses de fonctionnement d'ici la fin du mandat impose, de fait, des choix politiques à venir forts et plus structurants.

## 2) L'investissement

- **Les dépenses d'investissement : 108 M€ de réalisations soit une progression de +17,5% par rapport à 2017**, reflet de l'accélération de la mise en œuvre des projets du mandat :

**Les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale ont atteint 74,7 M€, soit une hausse de 30 % par rapport à 2017 (+ 17,3 M€)**. Les principales opérations concernent le plan pluriannuel des chaussées, le Très Haut Débit, le gros entretien sur les collèges, la réhabilitation du pont de Chatillon-sur-Loire, l'échangeur de Chécy, la déviation de Lorris, la construction du collège nord-est.

En plus de l'accroissement des montants investis, l'année 2018 marque à nouveau un bon taux de réalisation des dépenses d'investissement (81% contre 79% en 2017 et 67 % en 2016). Concernant les aides à l'équipement le Département a versé 31,1 M€ de subventions dont **11,1 M€ au titre des quatre volets de la mobilisation en faveur des territoires**.

A titre principal ces crédits ont permis le financement de projets du Département tels que l'entretien et l'aménagement des infrastructures routières (40,1 M€), l'équipement des collèges (23,6 M€) ou encore le THD (12 M€).

- **Les recettes : 59,2 M€ dont une mobilisation de 30 M€ d'emprunt**

En ce qui concerne les recettes d'investissement dont le montant (hors emprunt) s'élève à 29,2 M€, le taux de réalisation est de 93 %. **Les subventions reçues représentent une part prépondérante de ces recettes pour un montant de 17,3 M€** dont 4,6 M€ financent le projet THD, 5,6 M€ les travaux de voirie et 1,6 M€ l'électrification rurale. Le FCTVA atteint quant à lui 9,7 M€ soit 4,3 M€ de plus par rapport à 2017.

Au regard du financement disponible (51,8 M€) constitué de l'autofinancement net (36,3 M€), des recettes propres (29,2 M€) et du résultat reporté négatif de 2017 (-13,7 M€), le Département a mobilisé 30 M€ d'emprunt en 2018 pour le financement de ses opérations d'investissement.

Au final l'encours de dette du Département au 31/12/2018 s'élève à 381,5 M€.

### 3) Un résultat global corrigé des restes à réaliser de 23,8 M€ en baisse de 12,5 M€

Au titre du seul budget principal, en intégrant les restes à réaliser d'investissement en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2018 atteint 85,5 M€. Il est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 109,3 M€. Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, **le résultat disponible 2018 s'établit donc à 23,8 M€** (contre 36,3 M€ en 2017).

La dégradation du fonds de roulement constatée en 2018 résulte de deux facteurs principaux :

- La mobilisation reportée en février 2019 d'un emprunt obligataire de 15 M€ en raison de contraintes techniques ;
- La baisse de l'autofinancement brut dégagé en fonctionnement à hauteur de 11 M€.

	2 017	2 018	Ecart
Déficit investissement	153 735 786,56	135 499 288,82	-18 236 497,74
Excédent de fonctionnement	140 039 169,21	109 325 601,32	-30 713 567,89
Résultat global de l'exercice	-13 696 617,35	-26 173 687,50	-12 477 070,15
RAR recettes investissement	50 005 569,00	50 004 695,00	-874,00
<b>Résultat de l'exercice avec reports</b>	<b>36 308 951,65</b>	<b>23 831 007,50</b>	<b>-12 477 944,15</b>

### III. Décisions proposées :

- vous prononcer sur les résultats du compte de gestion, qui concordent avec les chiffres du compte administratif, et statuer sur l'exécution des opérations 2018 ;
- approuver le compte administratif 2018 ;
- affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2018 des différents budgets ;
- me donner acte des actions de formation des élus en 2018 ;
- me donner acte de l'utilisation de la taxe d'aménagement à la clôture de l'exercice 2018.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations.

Le Président  
du Conseil Départemental

Marc GAUDET

Annexe 1 : Analyse du compte administratif 2018

Annexe 2 : Gestion de la dette, de la trésorerie et des engagements hors bilan

Annexe 3 : Tableaux concernant le compte de gestion 2018

Annexe 4 : Affectation des résultats 2018 budget principal et budgets annexes

Annexe 5 : Utilisation de la taxe d'aménagement – Espaces Naturels Sensibles

Annexe 6 : Liste des formations 2018 des élus

Annexe 7 : Présentation brève et synthétique du compte administratif (article 107 loi NOTRe du 7 août 2015)

Annexe 8 : Maquette budgétaire